

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Epagny Metz-Tessy, secteur Metz-Tessy

Par arrêté n° ARR-2024-34 du 30/10/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme d'Epagny Metz-Tessy, secteur Metz-Tessy.

Le projet de modification a pour objet de modifier le règlement écrit, le règlement graphique, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes, à savoir : classer en secteur Ux une partie du secteur Ue ; créer un secteur Ux indicé correspondant au secteur Ux du parc d'activités des Iles, avec des règles adaptées ; prendre en compte la nouvelle réglementation des eaux pluviales ; modifier l'OAP n°6 secteur de « La Bouvarde » ; faire évoluer le règlement écrit du secteur Ux, notamment pour favoriser la densification ; corriger des erreurs matérielles et clarifier le règlement.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Pascal GUY, en qualité de Commissaire enquêteur et Madame Denise LAFFIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante ;

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 25/11/2024 à 08h30 au 13/12/2024 à 17h30 pour 19 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie d'Epagny Metz-Tessy** 143 rue de la République - 74330 Epagny Metz-Tessy

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy www.grandanancy.fr et sur la plateforme www.registre-dematerialise.fr/5713.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU d'Epagny Metz-Tessy, secteur Metz-Tessy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°2 du PLUI de Pays d'Alby, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr) : www.registre-dematerialise.fr/5713 ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : enquete-publique-5713@registre-dematerialise.fr .

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, à la Mairie d'Epagny Metz-Tessy :

- 21/11/2024 de 8h30 à 12h
- 03/12/2024 de 8h30 à 12h
- 12/12/2024 de 8h30 à 12h

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la Mairie d'Epagny Metz-Tessy – 143 rue de la République – 74330 Epagny Metz-Tessy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr) et sur le registre dématérialisé (www.registre-dematerialise.fr/5713).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy (www.grandanancy.fr).

La Présidente,

Frédérique LARDET